

ChiptuneRS Conditions Générales Non-Consommateurs (B2B)

Raison sociale : ChiptuneRS

1 – Champ d’application

a. Les présentes Conditions Générales Non-Consommateurs (B2B) de **ChiptuneRS** s’appliquent à toutes les prestations de services et à tous les contrats conclus par un non-consommateur avec **ChiptuneRS**. Elles s’appliquent également à toutes les missions et prestations occasionnelles. Par **non-consommateur**, on entend toute personne morale ainsi que toute personne physique agissant, en tout ou en partie, à des fins relevant de son activité commerciale, artisanale, industrielle ou professionnelle.

b. En ayant recours à un service de **ChiptuneRS**, en passant une commande et/ou en concluant tout contrat, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes Conditions Générales, qu’elles lui sont opposables, et il accepte irrévocablement leur application à l’exclusion de toutes autres. Les Conditions Générales de **ChiptuneRS** sont également consultables sur le site web : <http://www.chiptuners.ch>

c. Un comportement contraire à ces conditions, même s’il se reproduit à plusieurs reprises, et/ou une tolérance ne confèrent aucun droit au client de s’en prévaloir, ni ne constituent un droit acquis.

d. La version néerlandaise du texte fait foi. Les versions dans d’autres langues sont fournies uniquement à titre informatif.

e. **ChiptuneRS** se réserve le droit de modifier unilatéralement les présentes conditions. Le client sera informé par écrit, au moins 4 semaines à l’avance, de toute modification. Les modifications s’appliquent également aux contrats existants. En continuant à utiliser le service après modification, le client est réputé avoir accepté les nouvelles conditions. Toute modification des Conditions Générales de **ChiptuneRS** jugée nécessaire et/ou utile à la continuité du service entrera en vigueur à la date de notification (la date d’envoi faisant foi). Dans ce cas, le client ne pourra ni résilier le contrat ni réclamer une quelconque indemnisation.

f. L’éventuelle nullité d’une disposition des présentes n’affecte pas la validité des autres. Si une clause est déclarée nulle, **ChiptuneRS** est autorisée à la remplacer par une disposition ayant une portée économique équivalente.

Voici la traduction complète en **français** conforme à tes règles (ChiptuneRS, .ch, etc.) :

2 – Commandes

- a. Tout devis, proposition, estimation, offre, bon de commande, bon de travail ou tout autre document fourni par **ChiptuneRS** est donné à titre purement informatif, peut être modifié à tout moment, ne constitue pas une « offre » et ne lie en rien **ChiptuneRS**.
- b. Toute acceptation par le client d'un document visé au point 2.a ou toute commande constitue une « offre » du client à **ChiptuneRS**, laquelle n'est contraignante que si elle est acceptée par écrit par la direction. Une facture émise par **ChiptuneRS** ou la simple fourniture du service et/ou la livraison du bien vaut acceptation. Les représentants, franchisés, vendeurs ou autres intervenants de **ChiptuneRS** ne sont pas habilités à accepter des commandes ni à engager **ChiptuneRS**.
- c. **ChiptuneRS** se réserve le droit de refuser totalement ou partiellement toute offre ou commande du client, même si elle repose sur un devis émis par **ChiptuneRS**. En cas d'acceptation partielle, **ChiptuneRS** en informera le client, qui sera réputé l'accepter sauf rétractation intégrale de la commande notifiée par lettre recommandée dans un délai de 10 jours calendaires après l'envoi de la notification.
- d. Les photos, dessins, illustrations, caractéristiques techniques (par ex. économie de carburant, puissance) sont données à titre indicatif uniquement.
- e. Le client autorise **ChiptuneRS** à lui envoyer toute publicité relative à ses services et/ou activités, y compris par voie électronique. **ChiptuneRS** est autorisée à enregistrer, conserver et utiliser toutes les données relatives à ses clients conformément à la législation en vigueur.

3 – Délais

- a. La commande acceptée sera livrée et/ou installée dans le délai spécifiquement prévu au contrat ou, à défaut, dans un délai raisonnable. Les délais indiqués sont purement indicatifs et ne constituent pas une obligation de résultat pour **ChiptuneRS**.
- b. Le client ne pourra en aucun cas réclamer une indemnité ni un véhicule de remplacement pour cause de dépassement de délai ou de résiliation y afférente.
- c. La réception du bien et/ou du service par le client vaut acceptation du délai effectif, même en cas de dépassement, et ne donne droit à aucune indemnisation. En cas de dépassement du délai indicatif, le client pourra uniquement mettre **ChiptuneRS** en demeure par lettre recommandée. Si la prestation n'est pas réalisée dans le mois suivant, le client pourra résilier le contrat sans droit à indemnisation.

d. Si **ChiptuneRS** estime, en raison de causes indépendantes de sa volonté (y compris celles propres au véhicule ou en cas de force majeure), qu'il lui est impossible de réaliser la commande dans les délais, elle pourra prolonger le délai, suspendre l'exécution ou résilier le contrat, sans être redevable d'aucune indemnité, sur simple notification.

e. Si un acompte est dû à **ChiptuneRS**, ou si des informations doivent être fournies par le client, le délai d'exécution ne commencera qu'à réception complète du paiement ou des informations.

f. La livraison du bien et/ou service, y compris le transfert des risques, a lieu dès sa réception par le client. Celle-ci est réputée effectuée dès que le bien se trouve dans les locaux ou sur le site du client, qu'il soit déchargé ou non. En cas d'enlèvement, elle est réputée effectuée dès la notification de mise à disposition dans les entrepôts de **ChiptuneRS**.

g. Sauf stipulation contraire, le client autorise **ChiptuneRS** à expédier le bien à l'adresse indiquée, aux frais et risques du client.

h. Tout transport, même assuré par **ChiptuneRS** ou son transporteur, est à la charge et aux risques du client. Les frais de transport, d'envoi recommandé, d'express, de remorquage, etc., seront facturés en sus. **ChiptuneRS** se réserve le droit de livrer le bien contre remboursement.

i. Le client est tenu, à ses frais et risques, de fournir à **ChiptuneRS** toutes les informations utiles (ex. situation des lieux, horaires d'ouverture, etc.). Si la livraison ou l'installation ne peut avoir lieu à la date convenue ou dépasse la durée normale, les frais supplémentaires (y compris de transport) seront facturés selon les tarifs en vigueur à la conclusion du contrat.

j. Si la prestation a lieu à la demande du client en dehors des ateliers de **ChiptuneRS** ou si le véhicule doit être récupéré ou livré, des frais de déplacement seront appliqués selon les tarifs en vigueur.

k. En cas de négligence du client (notamment absence au rendez-vous), empêchant la livraison ou l'installation à la date convenue ou en prolongeant sa durée, un forfait de 60 € sera facturé au client.

l. Le client peut, à ses frais, demander par écrit que les biens entreposés et/ou transportés par **ChiptuneRS** soient assurés contre les risques encourus.

Voici la **traduction en français** de la section **4 – Services**, avec toutes les références modifiées pour utiliser **ChiptuneRS** et les conditions adaptées selon tes instructions :

4 – Services

a. **ChiptuneRS** s’engage, dans les limites techniques et selon ses meilleurs efforts, à exécuter exclusivement les services mentionnés dans le contrat, moyennant le paiement du prix convenu. Cet engagement constitue une obligation de moyens.

b. Le service est celui spécifié dans le bon de travail et consiste en une gestion moteur selon différents stages au choix du client, notamment :

- **Service 1** : optimisation du logiciel moteur (stage 1)
- **Service 2** : optimisation du logiciel moteur avec un ECU externe (stage 1)
- **Service 3** : optimisation du logiciel moteur avec un ECU externe ou avec adaptation logicielle du système de gestion moteur, et le cas échéant, modifications mécaniques (stages 2, 3 et 4)
- Autres services tels que la désactivation de composants dans le système de gestion moteur existant : EGR off, DTC, FAP, etc.

Le service n’inclut pas la contre-visite au contrôle technique.

c. Le client est réputé connaître les caractéristiques et spécificités du service, déclare être pleinement informé et choisit le type de service (stage) en fonction de ses besoins et sous sa responsabilité exclusive. Compte tenu des limites techniques inhérentes au service, le client accepte que les caractéristiques techniques (ex. économies de carburant, puissance) puissent varier.

d. Le client reconnaît et accepte que le service consiste en un calibrage du système de gestion moteur entraînant une augmentation de puissance et/ou de couple de son véhicule, destiné exclusivement à un usage sur circuit fermé, ce qui comporte des risques accrus, notamment en ce qui concerne la durabilité du véhicule et/ou de ses composants. Par conséquent, le service est proposé avec une couverture inexistante ou limitée.

e. Les optimisations logicielles du moteur dans les services 1 et 2, à l’exclusion de tout autre, sont conformes, dans les mêmes conditions qu’au moment de la prestation et sous réserve des exclusions définies à l’article 8, aux paramètres de la base de données technique de **ChiptuneRS**, avec une tolérance maximale de 15 %, et cela pour une durée respective de 5 ans et 3 ans à compter de la date d’exécution. Cette base de données est constituée de mesures et diagnostics réalisés sur un véhicule standard.

f. Le client reconnaît disposer de connaissances suffisantes pour utiliser correctement le service fourni par **ChiptuneRS**.

g. **ChiptuneRS** se réserve le droit d'apporter toutes les corrections nécessaires au système de gestion moteur ou de procéder à un recalibrage. **ChiptuneRS** peut à tout moment réaliser, à ses frais, une expertise ou une révision du service aux tarifs en vigueur.

h. Étant donné que le service est effectué en régie, le client accepte qu'il ne permette pas toujours d'identifier ou de corriger la cause réelle d'un problème, ou d'atteindre l'objectif visé. Les coûts liés aux pièces et à la main-d'œuvre seront toujours facturés.

i. Le client est tenu d'informer **ChiptuneRS** de tout défaut éventuel du véhicule avant l'exécution du service.

j. Le prix comprend uniquement une prestation unique de **ChiptuneRS**, à l'exclusion de toute autre. Tout service ultérieur, y compris les mises à jour, améliorations ou retouches, fera l'objet d'une facturation selon les tarifs en vigueur.

k. Si le client remet son véhicule en dépôt pour exécution du service, cela se fait exclusivement à ses risques, sa responsabilité et à ses frais. **ChiptuneRS** n'assume aucune responsabilité, même en cas de faute grave, sauf intention délibérée. Le client doit vérifier le véhicule à sa récupération pour tout défaut ou dommage. Il garantit **ChiptuneRS** contre tout dommage causé à **ChiptuneRS** ou à des tiers, y compris lors d'essais ou sur banc. Le client s'engage à assurer le véhicule en "tous risques" (sans franchise) pendant toute la période de dépôt, à le maintenir en parfait état technique (contrôle technique valide, certificat de conformité) et à prévoir du carburant. Tout dommage ou accident causé par **ChiptuneRS** lors de la récupération, des essais ou sur le banc d'essai, doit être couvert par l'assurance du client. Le client garantit **ChiptuneRS** contre toute réclamation de son assureur. Il devra retirer son véhicule à la fin du contrat ou sur simple demande. En cas de retard, des frais de dépôt de 50 € par jour entamé seront facturés.

l. **ChiptuneRS** peut exercer un droit de rétention sur le véhicule tant que :

- le client n'a pas payé les frais des travaux ;
- ou d'autres montants dus au titre de la relation contractuelle.

m. En toute circonstance, **ChiptuneRS** reste en droit de facturer les coûts engagés (pièces, main-d'œuvre, services réalisés).

n. La livraison de matériel (hardware) est considérée comme un contrat distinct, non accessoire aux services mentionnés à l'article 4, même si elle figure sur le même bon de travail. Tout problème technique, défaut ou absence de livraison ne libère en aucun cas le client de son obligation de paiement du service.

Voici la traduction complète en français de la section **5 – Prix & Tarifs** et **6 – Paiement**, toujours conforme à tes règles :

5 – Prix & Tarifs

- a. Les prix et tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la conclusion du contrat (également valables pour, entre autres, l'installation, le transport, la révision, etc.), et que le client reconnaît avoir lus et acceptés.
- b. Les prix appliqués par **ChiptuneRS** sont nets, départ entrepôt, incluant l'emballage standard, mais excluant, de manière non exhaustive : toute taxe, impôt direct ou indirect, TVA actuelle ou future, redevance, coût, pénalité, transport, contre-visite (contrôle technique, certificat de conformité), primes d'assurance, ainsi que toutes indemnités et/ou frais liés à des services, biens, infrastructures ou autres, émanant de tiers ou fournis par ceux-ci, que le client utilise directement ou indirectement, de manière nécessaire ou non, dans le cadre de l'utilisation du service de **ChiptuneRS**.
- c. Le prix pour le **service 1** comprend un maximum de 2 heures de main-d'œuvre. Chaque heure de travail commencée au-delà sera facturée selon le tarif horaire en vigueur.
- d. Le prix du **service 3** ainsi que de tous les autres services logiciels est calculé exclusivement en régie, c'est-à-dire que toutes les heures de travail et les frais sont facturés.
- e. Même si un prix fixe a été convenu, **ChiptuneRS** se réserve le droit de l'augmenter en cours de contrat si les paramètres représentant les coûts réels évoluent, avec notification par facture. Cela s'applique notamment en cas de modifications significatives entre l'offre et l'exécution du contrat, telles que : mise à jour du système de gestion moteur, taux de change, salaires, coûts de production ou toute circonstance imprévue au moment de la signature du contrat.

6 – Paiement

- a. Sauf accord contraire, le paiement doit être effectué comptant à la fin de l'exécution du service.
 - b. En cas de retard de paiement, le client devra des intérêts de 1 % par mois sur le montant restant dû, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15 % (avec un minimum de 50 €).
- ChiptuneRS** a également droit au remboursement des frais de justice et de tous les frais

de recouvrement pertinents. Toute fraction de mois est comptée comme un mois complet. Les litiges éventuels ne suspendent pas l'obligation de paiement du client.

c. Les parties conviennent que le paiement des factures constitue une obligation essentielle du client. En cas de défaut de paiement, **ChiptuneRS** est en droit de suspendre l'exécution du contrat ou de le résilier, sans préjudice de son droit à une indemnisation intégrale. Dans ce cas, toute couverture éventuelle est annulée de plein droit, sans prolongation de la période de couverture.

d. **ChiptuneRS** est toujours en droit de réclamer un paiement anticipé.

e. **ChiptuneRS** est autorisée, dans le respect des dispositions légales en vigueur, à émettre et conserver des factures au format électronique à l'intention du client.

7 – Défauts relatifs aux biens

a. Si le bien livré par **ChiptuneRS** présente, lors de la livraison, des défauts visibles ou une non-conformité substantielle avec la commande acceptée, le client doit, **sous peine de déchéance**, le signaler immédiatement sur le bon de livraison, la facture ou le document de transport. Dans un délai de **3 jours ouvrables** après la livraison, le client doit en informer **ChiptuneRS** par courrier recommandé, avec copie du document sur lequel figure la constatation. Passé ce délai, le bien ou service est considéré comme **définitivement accepté** et correctement exécuté.

b. La garantie contre les **vices cachés** est limitée à la durée de garantie offerte par le fabricant du bien, et au **prix de la pièce ou du bien défectueux**, à l'exclusion de toute autre forme de dommage, notamment perte d'usage ou de revenus.

ChiptuneRS a uniquement l'obligation, à son choix :

- soit de réparer le service ou le bien livré sur le lieu qu'elle déterminera,
- soit de remplacer la pièce défectueuse par une pièce neuve ou d'occasion, **sans autre compensation**.

Les pièces remplacées deviennent la propriété de **ChiptuneRS**.

ChiptuneRS se réserve le droit de fournir un remplacement équivalent, qu'il soit neuf ou d'occasion.

c. Aucun bien ne peut être retourné à **ChiptuneRS** sans son **accord écrit préalable**. Tout retour doit avoir lieu dans un délai de **8 jours** après l'autorisation, et, en cas de défaut visible ou de dommage lié au transport, dans son **emballage d'origine**.

8 – Exclusions de garantie

Les garanties prévues à l'article 4 (services) et à l'article 7 (biens) sont exclues dans les cas suivants :

- a. Déclaration **tardive** (plus de 8 jours après découverte), négligence, mauvaise manipulation, accident ou **mauvais usage** (ex. burn-outs, drag race, launch control, etc.).
- b. Toute **intervention**, réglage, réparation, remplacement ou modification effectuée par le client ou par un tiers non agréé par **ChiptuneRS** (ex. autres tuners, installateurs de GPL).
- c. Dommages causés par **le transport**.
- d. Usage, destination ou caractéristiques **non spécifiés par écrit** par **ChiptuneRS**.
- e. Dommages causés, en tout ou en partie, par des **produits connectés**.
- f. Dommages causés par des **matériels ou logiciels non installés** par **ChiptuneRS**, ou par une action du client à ce sujet.
- g. Remplacement, mise à jour, amélioration ou modification du système moteur installé par **ChiptuneRS** par un **tiers**.
- h. Absence de lien **causal prouvé** entre le service fourni et le dommage. Le client doit présenter son véhicule pour inspection à l'adresse indiquée par **ChiptuneRS**. En cas de désaccord, le client peut demander une contre-expertise à ses frais.
- i. Le véhicule doit être en **bon état**, d'origine constructeur, correctement entretenu aux intervalles requis par un professionnel. Le client garantit **ChiptuneRS** à ce sujet.
- j. En cas de **vieillessement**, usure, mauvais ou absence d'utilisation, ou défaut d'origine constructeur.
- k. En cas de **vente du véhicule** ou de **remplacement de pièces** après intervention.
- l. Sur les composants (gestion moteur, ECU externe), pièces mécaniques et moteur cassés pendant ou après l'intervention, les coûts de réparation étant toujours à la charge du client.
- m. Sur le **moteur, la boîte de vitesses** et la **transmission**.
- n. Sur les prestations de **diagnostic, réparation, maintenance, codage, programmation, missions spéciales, conseil**.
- o. Dommages survenant pendant un **essai routier** ou un **test sur banc**.
- p. Garantie **limitée au territoire suisse**.
- q. Garantie valable **uniquement après paiement intégral** du client.

r. Si le véhicule a un **kilométrage falsifié, incorrect ou reculé**.

s. En cas de **cause étrangère ou de force majeure** (ex. catastrophes naturelles, guerre, défaillance de tiers ou fournisseurs, indisponibilité temporaire de matériel, logiciel, connexions internet ou télécom, etc., indépendants de la volonté de **ChiptuneRS**).

t. Sur tout ce qui concerne la **mobilité**, comme un véhicule de remplacement ou de location.

9 – Résiliation

a. Dans un délai de **10 jours calendaires** après l'exécution de la prestation, le client peut résilier le contrat sans frais supplémentaires. Dans ce cas, le paiement du client lui sera remboursé et **ChiptuneRS** supprimera le logiciel installé, le remplaçant par la configuration d'usine d'origine. **ChiptuneRS** ne facturera pas le service, à l'exception des frais déjà engagés et des heures de main-d'œuvre, y compris celles nécessaires à la réinstallation de la configuration d'origine.

b. **ChiptuneRS** est en droit de résilier immédiatement le contrat, aux torts et risques du client, sans préjudice du droit à une indemnisation et au recouvrement des factures impayées, si :

- le client est déclaré en faillite, demande ou obtient une suspension de paiement, ou perd la disposition de ses biens en raison d'une saisie, mise sous curatelle ou autre ;
- le client ne respecte pas ses obligations contractuelles, notamment le paiement ;
- la résiliation intervient conformément au point précédent, via une lettre avec accusé de réception.

10 – Responsabilité

a. En cas de fonctionnement insuffisant du service ou du bien livré, ou de défauts dans l'exécution, **ChiptuneRS** s'efforcera de corriger la situation dans un délai de **15 jours ouvrables** après notification par courrier recommandé du client.

En cas de manquement avéré imputable à **ChiptuneRS**, même en cas de faute grave mais hors intention délibérée, la responsabilité est limitée, au choix de **ChiptuneRS**, à :

- la re-livraison gratuite du bien ou service, ou
- une indemnisation plafonnée à la valeur facturée du service ou bien concerné.

b. **ChiptuneRS** n'est pas responsable des dommages dus à des données erronées ou incomplètes fournies par le client, ni des dommages survenant lors de l'usage normal du véhicule pendant un essai.

c. **ChiptuneRS** et ses prestataires ne peuvent jamais être tenus responsables, même en cas de faute grave sauf intention, de toute perte d'exploitation, interruption d'activité, perte de jouissance ou de bénéfices, dommages indirects ou consécutifs, ni de perte ou dommage de fichiers ou supports de données.

d. Si le véhicule est laissé sur ou près du site de **ChiptuneRS** avec ou sans accord exprès, **ChiptuneRS** décline toute responsabilité en cas de dommages, défauts ou vols survenant durant ce séjour.

e. Le client n'est pas autorisé à pénétrer dans l'atelier de **ChiptuneRS** sans autorisation. Tout dommage lié au non-respect (volontaire ou non) de cette interdiction ne peut être imputé à **ChiptuneRS**.

f. Le client dégage **ChiptuneRS** de toute responsabilité envers les tiers résultant de :

- l'usage des services par le client ou ses représentants,
- tout acte ou omission du client ou de ses représentants contraire au contrat et aux présentes conditions.

g. **ChiptuneRS** ne peut être tenue responsable d'actes, concessions commerciales ou abstentions de ses employés ou représentants en dehors de leur contrat de travail ou des obligations contractuelles envers le client.

h. **ChiptuneRS** décline toute responsabilité pour tout dommage causé par force majeure, indisponibilité temporaire ou permanente des services, ou par des actions ou omissions de tiers auxquels le client accède via les services.

i. Le client reconnaît avoir été informé et accepte les situations suivantes sous sa responsabilité :

- le fabricant pourrait refuser toute garantie suite à l'intervention de **ChiptuneRS**,
- le véhicule peut ne plus être conforme au certificat de conformité et donc non autorisé à circuler sur la voie publique, sauf nouvelle homologation,
- l'assureur pourrait refuser ou augmenter la couverture en raison de ces modifications,
- les accidents dus à l'augmentation de performance restent à la charge du client. Le client renonce irrévocablement à toute réclamation envers **ChiptuneRS** et

l'indemniser contre toute réclamation ou responsabilité (civile ou pénale), y compris de tiers.

j. Si une obligation explicite incombe au client selon les présentes conditions, toute responsabilité de **ChiptuneRS** est exclue.

k. Si un dommage est causé à la fois par un défaut du bien et par une faute du client ou de toute personne dont il est responsable, la responsabilité de **ChiptuneRS** est exclue.

11 – Propriété intellectuelle / Licences

a. Les droits de propriété intellectuelle sur tous les logiciels et services fournis ou mis à disposition par **ChiptuneRS** dans le cadre du contrat restent la propriété exclusive de **ChiptuneRS** ou de ses concédants de licence. Dans la mesure où cela est nécessaire à l'utilisation des services par le client, **ChiptuneRS** accorde au client un droit d'utilisation limité, non exclusif et non transférable sur ces droits de propriété intellectuelle.

b. Le client garantit **ChiptuneRS** contre toute revendication ou poursuite de tiers liée à l'utilisation par **ChiptuneRS** des documents et données fournis par le client, ainsi que des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

12 – Droit applicable et juridiction compétente

a. Tout contrat conclu avec **ChiptuneRS** ainsi que toute offre émise par **ChiptuneRS** sont exclusivement régis par le droit suisse.

b. Tous les litiges impliquant directement ou indirectement **ChiptuneRS** seront exclusivement tranchés par le tribunal compétent du canton de **Fribourg**.

Conditions Générales Consommateurs de ChiptuneRS (B2C)

Nom commercial : ChiptuneRS

1 – Champ d’application

- a. Les présentes Conditions Générales Consommateurs (B2C) de **ChiptuneRS** s’appliquent à toutes les prestations de services et à tous les contrats conclus avec un consommateur. Elles s’appliquent également à toutes les missions ou interventions occasionnelles. Par **consommateur**, on entend toute personne physique agissant à des fins qui n’entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
- b. En faisant appel à un service de **ChiptuneRS**, en passant une commande et/ou en concluant un contrat quelconque, le client reconnaît que les présentes Conditions Générales lui sont opposables, et accepte irrévocablement leur application, à l’exclusion de toute autre condition. Les Conditions Générales de **ChiptuneRS** sont également consultables sur le site internet : <http://www.chiptuners.ch>
- c. Une pratique contraire aux présentes conditions, même si elle se reproduit plusieurs fois, ou une tolérance ne confèrent aucun droit au client de s’en prévaloir ni ne constituent un droit acquis.
- d. L’éventuelle nullité d’une des dispositions des présentes n’affectera pas l’applicabilité des autres dispositions. Si une disposition est déclarée nulle, elle sera remplacée par une disposition dont l’impact économique pour **ChiptuneRS** est équivalent.

2 – Commandes

- a. Les commandes sont toujours acceptées sous réserve de disponibilité des produits et services.
- b. Les représentants, franchisés, (re)vendeurs ou toute autre personne affiliée à **ChiptuneRS** ne sont pas autorisés à accepter une commande ni, de manière générale, à engager **ChiptuneRS** contractuellement.
- c. **ChiptuneRS** se réserve le droit de refuser totalement ou partiellement une commande émanant du consommateur. En cas d’acceptation partielle, **ChiptuneRS** en informera le consommateur par écrit, et celui-ci devra confirmer son accord par écrit dans un délai de 10 jours calendaires à compter de cette notification. À défaut, la commande entière sera considérée comme annulée.

d. Les résultats finaux des produits et services peuvent différer des photos, dessins, illustrations ou caractéristiques techniques (comme l'économie de carburant ou la puissance) présentés à titre d'exemple. Ces éléments sont fournis à titre indicatif et sont basés sur des conditions idéales de laboratoire. Le consommateur doit donc s'attendre à d'éventuelles variations mineures.

e. Lors de la conclusion et de l'exécution de la commande, le consommateur est seul responsable, à ses frais, de fournir toutes les informations exactes et utiles, et doit signaler tout changement susceptible d'influencer la bonne exécution du contrat. Les données personnelles demandées sont indispensables pour le traitement de la commande. Le consommateur est seul responsable de leur exactitude, et **ChiptuneRS** n'est tenue à aucune obligation de vérification à cet égard.

ChiptuneRS collectera, stockera et utilisera toutes les données personnelles conformément à la législation en vigueur. Le consommateur a le droit de corriger gratuitement toute information inexacte. Il peut également demander, sans frais, la suppression ou l'interdiction d'utilisation de toute donnée le concernant jugée incomplète, non pertinente au regard de la finalité du traitement, ou dont le traitement ou la conservation est interdite ou excède la durée nécessaire à l'exécution du contrat.

Voici la **traduction en français** de l'article **3 – Délais** des Conditions Générales Consommateurs (B2C), adaptée pour **ChiptuneRS** :

3 – Délais

a. La commande acceptée sera livrée et/ou installée dans le délai expressément prévu dans le contrat, ou à défaut, dans un délai raisonnable. Les délais indiqués ne constituent en aucun cas une obligation de résultat pour **ChiptuneRS**.

b. Si le délai convenu est dépassé, le client peut, par courrier recommandé, mettre **ChiptuneRS** en demeure d'exécuter la prestation. Si celle-ci n'est pas réalisée dans un délai raisonnable après la mise en demeure, le client peut annuler sa commande par une nouvelle lettre recommandée. Les sommes versées seront remboursées dans un délai de 30 jours. En aucun cas, le client ne peut exiger un véhicule de remplacement en raison du dépassement de délai ou de l'annulation du contrat qui en résulte.

c. Si, pour une raison indépendante de sa volonté – y compris des circonstances propres au véhicule ou un cas de force majeure – **ChiptuneRS** est dans l'impossibilité d'exécuter une commande acceptée ou de le faire dans le délai convenu, chaque partie est autorisée à résilier le contrat par simple notification.

d. Si un acompte est dû à **ChiptuneRS**, ou si le client doit fournir des informations nécessaires à l'exécution du contrat, le délai ne commence à courir qu'à partir du moment où le paiement complet a été reçu ou que les informations ont été entièrement fournies.

e. La livraison du bien et/ou du service, y compris le transfert des risques, a lieu au moment de la réception par le client.

f. Le transport du véhicule du client n'est pas inclus. Toute demande de transport du véhicule par le client constitue une prestation distincte et est effectuée, que ce soit par **ChiptuneRS** ou son transporteur, aux frais et risques du client. Les frais de transport, de dépannage, etc. seront facturés séparément et ne sont pas compris dans le prix indiqué. **ChiptuneRS** se réserve le droit de livrer le bien en contre-remboursement.

g. Si l'installation est prévue chez le client, celui-ci est tenu de fournir, à ses frais et sous sa responsabilité, toutes les informations utiles (notamment sur la situation des lieux, les horaires d'ouverture, etc.) à **ChiptuneRS**.

h. Si, à la demande du client, l'exécution du service doit avoir lieu en dehors des ateliers de **ChiptuneRS**, ou si le véhicule du client doit être récupéré ou livré, une indemnité de déplacement convenue contractuellement sera facturée.

i. Si, en raison d'une négligence du client, notamment l'absence à un rendez-vous, la livraison et/ou l'installation ne peut avoir lieu à la date convenue ou dépasse la durée normale prévue, un forfait de 60 € sera facturé au client.

j. Le client peut, à ses frais, faire assurer les risques liés au dépôt et/ou au transport des biens – dans la mesure où cela est pris en charge par **ChiptuneRS** – à condition d'en faire la demande écrite.

4 – Services

a. **ChiptuneRS** s'engage, dans les limites techniques et selon ses meilleurs efforts, à exécuter les services mentionnés dans le contrat, à l'exclusion de tous autres, moyennant paiement du prix convenu. Il s'agit d'une obligation de moyens.

b. Le service est spécifié dans le bon de travail et consiste en la gestion moteur à différents stades choisis par le client, notamment :

- **service 1** : optimisation du logiciel moteur (stage 1)
- **service 2** : optimisation du logiciel moteur avec un ECU externe (stage 1)

- **service 3** : optimisation du logiciel moteur avec un ECU externe ou avec adaptation logicielle de la gestion moteur + éventuellement des modifications mécaniques (stages 2, 3 et 4)
- Autres services comme la désactivation d'éléments dans la gestion moteur existante tels que EGR off, DTC, DPF, etc.

Le service ne comprend pas la ré-homologation technique.

c. Le client est réputé connaître les caractéristiques et propriétés du service, déclare être pleinement informé et choisit le type de service (stage) en fonction de ses besoins et sous sa responsabilité exclusive. Étant donné les limites techniques inhérentes au service, le client accepte que les caractéristiques techniques (par ex. économie de carburant, puissance) puissent varier.

d. Le client reconnaît et accepte que le service implique un calibrage ou un réglage de la gestion moteur avec une augmentation de puissance et/ou de couple du véhicule, exclusivement pour un usage sur circuit fermé, ce qui engendre des risques accrus, notamment en matière de durabilité du véhicule et/ou de ses composants.

e. Les optimisations logicielles des services 1 et 2, à l'exclusion de tous les autres, respectent, sous les mêmes conditions qu'au moment de l'exécution et sous réserve des exclusions prévues à l'article 8, les paramètres de la base technique de données de **ChiptuneRS**, avec une tolérance de 15 %, pendant une durée de 5 ans et 3 ans respectivement à compter de la prestation. La base de données technique de **ChiptuneRS** est constituée de mesures et diagnostics effectués sur un véhicule standard.

f. **ChiptuneRS** se réserve à tout moment le droit d'apporter les corrections nécessaires à la gestion moteur ou d'effectuer un nouveau réglage. **ChiptuneRS** se réserve également le droit d'effectuer une expertise ou une révision du service, à la charge du client, selon les tarifs en vigueur.

g. Étant donné que le service est exécuté en régie, le client accepte que le service fourni au mieux des capacités de **ChiptuneRS** ne résout pas nécessairement la cause principale d'un problème, ni n'atteint l'objectif visé. Les pièces et heures de main-d'œuvre engagées par **ChiptuneRS** sont toujours facturées séparément.

h. Le client est tenu de signaler tout défaut du véhicule à **ChiptuneRS** avant que le service ne soit effectué.

i. Le prix comprend uniquement une prestation unique fournie par **ChiptuneRS**, à l'exclusion de toute autre. Toute prestation supplémentaire, y compris les mises à jour, les améliorations et/ou les retunes, donnera lieu à une facturation distincte.

j. Si le client confie son véhicule à **ChiptuneRS** pour la réalisation du service, **ChiptuneRS** ne pourra être tenue responsable qu'en cas de faute prouvée de sa part. Le client est tenu de vérifier l'absence de dommages ou défauts lors de la reprise du véhicule. Le client garantit **ChiptuneRS** contre tout dommage causé par des défauts inhérents au véhicule, y compris lors d'un essai routier ou sur banc d'essai. Le client s'engage à maintenir l'assurance, la conformité technique (contrôle technique valide, certificat de conformité), ainsi qu'un niveau de carburant suffisant pendant toute la période de garde. Le client dégage intégralement **ChiptuneRS** en cas de recours de son assureur. Le client doit retirer son véhicule au plus tard à la date de fin du contrat ou dès la première demande de **ChiptuneRS** ; à défaut, un coût de dépôt de 50 € par jour entamé sera facturé.

k. **ChiptuneRS** peut exercer un droit de rétention sur le véhicule, tant que :

- les frais des travaux sur le véhicule n'ont pas été payés intégralement ;
- d'autres créances résultant de la relation contractuelle n'ont pas été totalement réglées.

l. En tout état de cause, **ChiptuneRS** reste en droit de facturer les frais engagés pour les pièces, la main-d'œuvre et/ou les prestations déjà effectuées.

5 – Prix & Tarifs

a. Les prix sont exprimés en euros et incluent toutes les taxes et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

b. Le prix du **service 1** comprend un maximum de 2 heures de main-d'œuvre.

c. Le prix du **(1) service 3** et **(2) tous les autres services logiciels** est établi exclusivement en régie, avec facturation de toutes les heures de travail et des coûts associés.

6 – Paiement

a. Sauf accord contraire, le paiement doit être effectué en espèces à la fin de l'exécution.

b. En cas de retard de paiement, le client est redevable d'un intérêt de 1 % par mois sur le montant impayé de la facture, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 %, avec un minimum de 50 €. **ChiptuneRS** a également droit au remboursement des frais judiciaires et à l'indemnisation de tous les frais de recouvrement pertinents.

c. Les parties conviennent que le paiement des factures constitue une obligation essentielle du client. Dans les cas mentionnés ci-dessus, **ChiptuneRS** est autorisé à suspendre l'exécution du contrat ou à procéder à sa résiliation, sans préjudice du droit de **ChiptuneRS** de réclamer une indemnisation complète.

d. **ChiptuneRS** se réserve toujours le droit de demander un acompte.

e. **ChiptuneRS** est autorisé, dans les limites des dispositions légales, à émettre et conserver des factures via des données électroniques.

7 – Défauts relatifs aux biens

a. Si le bien livré par **ChiptuneRS** présente des défauts visibles ou n'est pas conforme à la commande acceptée, le client doit, sous peine de déchéance, le faire constater au moment de la livraison sur le bon de livraison, la facture ou le document de transport. Dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la livraison, le client doit notifier **ChiptuneRS** par lettre recommandée, en joignant une copie du document précité contenant la mention du défaut ou de la non-conformité. Passé ce délai, le service ou bien est réputé définitivement accepté par le client et considéré comme exécuté conformément aux règles de l'art.

b. La garantie contre les vices cachés d'un bien livré s'applique conformément à la législation en vigueur.

c. Aucun bien ne peut être retourné à **ChiptuneRS** sans son accord écrit préalable. Tous les retours doivent être effectués dans les 8 jours suivant l'autorisation et, en cas de défaut visible et/ou de dommage lors du transport, dans l'emballage d'origine.

Voici la **traduction en français** de l'article **8 – Exclusions de couverture** pour **ChiptuneRS**, avec tous les noms et domaines correctement remplacés :

8 – Exclusions de couverture

La couverture mentionnée à l'article 4 pour les services, ainsi que la garantie mentionnée à l'article 7 concernant les défauts des biens, est dans tous les cas exclue dans l'un des cas suivants :

a. Toute déclaration tardive, négligence, mauvaise manipulation, accident ou usage inapproprié (par ex. burn-outs, courses de dragsters, launch control, etc.) ;

b. Toute tentative ou intervention, réglage, réparation, remplacement, modification ou tout autre acte assimilable à une intervention effectuée par le client ou par un tiers non agréé par **ChiptuneRS** (comme des préparateurs, installateurs GPL, etc.) sur les services et/ou biens fournis ;

c. Toute autre destination, utilisation ou caractéristique qui n'a pas été expressément spécifiée par écrit par **ChiptuneRS** ;

- d. Tout dommage, total ou partiel, causé par des produits connectés ;
- e. Tout dommage causé par du matériel, logiciel ou autre non installé par **ChiptuneRS**, ou par toute action du client ou d'un tiers à cet égard ;
- f. Toute modification, mise à jour, amélioration ou remplacement par le client ou un tiers du système de gestion moteur installé par **ChiptuneRS** ;
- g. En l'absence d'un lien de causalité prouvé de manière contradictoire par le client avec le dommage constaté. Le client est tenu de présenter le véhicule, à première demande de **ChiptuneRS**, à l'adresse indiquée pour inspection. Si **ChiptuneRS** rejette le lien de causalité, le client a le droit de faire réaliser une contre-expertise contradictoire à ses propres frais ;
- h. Le véhicule doit être en bon état, ce que le client garantit et pour quoi il décharge intégralement **ChiptuneRS**, en étant entièrement d'origine constructeur et correctement entretenu aux intervalles requis par un garagiste professionnel ;
- i. En cas de vieillissement, d'usure, d'utilisation extrême, mauvaise ou absente, ou de mauvaise qualité initiale du produit constructeur ;
- j. En cas de vente du véhicule ou de remplacement de pièces du véhicule ;
- k. Pour les composants (comme le système de gestion moteur, ECU externe), les autres produits mécaniques et le moteur endommagés pendant ou après l'intervention, les éventuels frais de réparation étant toujours à la charge du client ;
- l. Pour le moteur, la boîte de vitesses et la transmission ;
- m. Si le paiement complet par le client n'a pas été reçu ;
- n. Pour les véhicules avec un kilométrage modifié, incorrect ou remis à zéro ;
- o. En cas de cause étrangère ou de force majeure (par ex. catastrophes naturelles, guerres, défaillance non imputable à un tiers ou fournisseur engagé par **ChiptuneRS**, indisponibilité temporaire ou permanente de matériaux, matériels, logiciels et/ou de connexions Internet ou autres télécommunications pour le client, pour des raisons indépendantes de la volonté de **ChiptuneRS**, ainsi que toute autre situation hors de son contrôle décisif) ;
- p. En ce qui concerne la mobilité, par exemple via un véhicule de remplacement ou de location.

9 – Résiliation

a. Dans un délai de 10 jours calendaires suivant l'exécution de la prestation, le client peut résilier le contrat sans frais. Dans ce cas, le client sera remboursé et **ChiptuneRS** supprimera le logiciel installé pour le remplacer par la configuration d'usine d'origine.

ChiptuneRS ne facturera pas le service, à l'exception des frais déjà engagés et des heures de travail, y compris celles nécessaires à la réinstallation de la configuration initiale.

b. Chaque partie est en droit de résilier immédiatement le contrat, aux torts et risques de l'autre partie, dans les cas suivants :

- L'autre partie demande ou obtient un sursis de paiement, ou perd la capacité de disposer de ses biens en raison d'une saisie, d'une mise sous tutelle ou de toute autre situation similaire ;
- L'autre partie ne respecte pas ses obligations contractuelles, telles que le paiement des montants dus ;
- La résiliation du contrat dans ces cas se fait par lettre recommandée avec accusé de réception.

Voici la traduction française de l'article **10 – Responsabilité** adaptée pour **ChiptuneRS** :

10 – Responsabilité

a. Dans tous les cas où il est constaté un dysfonctionnement du service fourni ou des défauts dans l'exécution du service ou de la fourniture, **ChiptuneRS** s'efforcera d'y remédier, au plus tard dans un délai de 15 jours ouvrables après que le client l'aura mis en demeure par lettre recommandée. Si **ChiptuneRS** ne remédie pas au problème dans ce délai, elle sera tenue soit de fournir gratuitement à nouveau le service ou le bien, soit de verser une indemnité. Toute indemnisation due par une partie ne pourra, sauf en cas de décès ou de dommages corporels causés au client par une action ou une omission de **ChiptuneRS**, excéder le prix d'achat net du service ou du produit concerné.

b. **ChiptuneRS** ne peut être tenue responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, résultant de données erronées et/ou incomplètes fournies par le client.

c. Aucune des parties, sauf en cas de faute intentionnelle, ne pourra être tenue responsable pour tout dommage indirect, perte d'exploitation, manque à gagner, perte de jouissance, ou tout autre dommage consécutif, ainsi que pour la perte ou la détérioration de supports de données ou de fichiers.

d. Si le véhicule se trouve, avec ou sans accord explicite, sur ou à proximité du site de **ChiptuneRS**, cette dernière ne peut être tenue responsable des dommages, défauts ou vols survenus durant ce séjour.

e. Le client n'est pas autorisé à entrer dans l'atelier de **ChiptuneRS** sans son autorisation expresse. Tout dommage résultant du non-respect, volontaire ou non, de cette interdiction ne pourra être imputé à **ChiptuneRS**.

f. Le client garantit **ChiptuneRS** contre toute réclamation ou demande de tiers liée à (a) l'utilisation des services par le client ou par des tiers mandatés par lui, et (b) tout acte ou omission du client ou de ses mandataires contraire aux dispositions du contrat et des présentes conditions.

g. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable des dommages dus à un cas de force majeure, à l'indisponibilité temporaire ou permanente du service, ou à des actes ou omissions de tiers auxquels le client accède via le service, que cette utilisation soit gratuite ou payante.

h. Le client est tenu de mettre en ordre, sous sa propre responsabilité et à ses frais, tous les documents liés au véhicule :

- Il est possible que le constructeur refuse de maintenir la garantie d'usine suite aux services fournis par **ChiptuneRS** ;
- En raison des modifications techniques apportées, le véhicule peut ne plus être conforme au certificat de conformité d'origine et, sauf remise en conformité, ne peut être utilisé que sur circuit fermé ;
- Le client doit informer son assureur des modifications techniques, ce qui peut entraîner un refus de couverture ou une hausse de la prime ;
- En cas d'accident du véhicule causé par le client ou des tiers.

ChiptuneRS ne pourra être tenue responsable d'aucune de ces situations.

i. Si le dommage est causé à la fois par un défaut du bien et par une faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable, **ChiptuneRS** ne pourra être tenue responsable.

11 – Propriété intellectuelle / Licences

a. Les droits de propriété intellectuelle sur tous les logiciels et services que **ChiptuneRS** fournit ou met à disposition dans le cadre du contrat restent la propriété de **ChiptuneRS**

ou de ses concédants de licence. Dans la mesure nécessaire à l'utilisation des services par le client, **ChiptuneRS** accorde à ce dernier un droit d'usage limité, non exclusif et non transférable sur les droits de propriété intellectuelle liés au service.

b. Chaque partie garantit l'autre contre toute réclamation ou poursuite de tiers découlant d'une violation, par cette partie, des droits de propriété intellectuelle relatifs aux matériaux et données qu'elle a fournis.

12 – Droit applicable et tribunal compétent

a. Le droit suisse est applicable.

b. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Lausanne, en tant que lieu d'exécution. **ChiptuneRS** se réserve toutefois le droit d'assigner le consommateur devant le tribunal de son domicile.